

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le **9 mars 2026**, à 19 h 30, à la salle du conseil, située
au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : Madame Chantal Gagné, maire, M. Gérald Ruel, conseiller n° 1, Mme Karine Dostie, conseillère n° 2, Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère n° 3, M. Alain Fradette, conseiller n° 5 et Mme Valérie Simard, conseillère n° 6.

Absent : M. Michaël Côté, conseiller n° 4

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par Mme Chantal Gagné, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Chantal Gagné, maire de Lac-au-Saumon. Mme Julie Laurent, directrice générale par intérim, et Mme Mélissa Dionne, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, font fonction de secrétaires d'assemblée.

2026-03-46 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article « divers » ouvert.

ADOPTÉE

2026-03-47 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 février 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-03-48 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026, faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026 et d'autoriser leur paiement pour une somme totale de 351 053,85 \$.

ADOPTÉE

2026-03-49 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer du mois de février 2026, faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2026 et d'autoriser leur paiement pour une somme totale de 317 376,73\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2026-03-50

AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT SQ – STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par Mme Karine Dostie, conseillère, voulant que, lors d'une séance ultérieure, soit présenté pour adoption le **Règlement n° 257-2026** concernant les dispositions applicables par la Sureté du Québec, concernant le stationnement.

ADOPTÉE

2026-03-51

PROJET DE RÈGLEMENT N° 257-2026 SURETÉ DU QUÉBEC – STATIONNEMENT

Le projet du **Règlement n° 257-2026** concernant les dispositions applicables par la Sureté du Québec - Stationnement, est déposé au conseil par Mme Karine Dostie, conseillère, ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2026-03-52

OFFRE DE SERVICES - MESURES DE BOUES – ECHO TECH H2O

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et unanimement résolu d'approuver l'offre de services de l'entreprise ÉCHO TECH H2O, afin de réaliser la mesure des boues dans l'étang n° 1 pour un montant total forfaitaire de 2 025 \$, pour déplacement planifié en juillet 2026.

ADOPTÉE

2026-03-53

APPUI - DEMANDE 453482 DANIEL PROULX - CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 413 281 (lot enclavé), souhaite récupérer une partie du lot 3 413 277 pour en faire un chemin, afin de pouvoir accéder à son terrain à partir du rang des Acadiens;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots sont classés au cadastre dans la catégorie « Exploitation forestière »;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des deux lots concernés et des lots avoisinants est classé en 3-5T, 5-3R et 2-2X;

CONSIDÉRANT QUE le champ potentiel T désigne une superficie de classe 5 dont les limitations sont dues au relief occupant le terrain dans une proportion de 100 %;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 3 413 277 n'est pas suffisante pour faire de l'agriculture à grande échelle;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités du lot 3 413 277 à des fins agricoles demeurent inchangées;

CONSIDÉRANT QUE le relief du terrain concerné fait en sorte que l'agriculture n'est pas très présente dans ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le champ potentiel R désigne une superficie de classe 3 dont les limitations sont dues à la présence de roc solide près de la surface, ce qui en restreint l'usage pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ainsi que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Lac-au-Saumon;

CONSIDÉRANT QUE le résiduel est suffisant pour la continuité de l'agriculture si besoin et que l'autorisation n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes, ainsi que pour la possibilité d'utilisation des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel PROULX avait déjà présenté une demande pour cette aliénation en octobre 2025. Cependant le dossier numéro 451717 a été fermé pour cause de « non-dépôt » de certains documents, selon les informations du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Lac-au-Saumon appuie la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Monsieur Daniel Proulx visant à aliéner et morceler le lot contigu numéro 3 413 277, afin de créer un chemin pour que le demandeur puisse avoir accès au chemin public, soit le rang des Acadiens, pour accéder à son terrain, lot 3 413 281 (lot enclavé).

ADOPTÉE

EN CONSÉQUENCE le montant de l'enveloppe locale de développement pour 2026 pour la municipalité de Lac-au-Saumon s'élève à 15 970,42 \$;

Il est proposé par Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère, et adopté que :

La municipalité de Lac-au-Saumon confirme une participation financière de 7 259,28 \$ pour l'année 2026, afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC de la Matapédia.

La municipalité de Lac-au-Saumon délègue M. Alain Fradette comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de la Société locale de développement.

La municipalité de Lac-au-Saumon mandate la Société locale de développement à identifier, par résolution, le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière, en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et la Société locale de développement.

La Municipalité autorise Madame Chantal Gagné, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et la Société locale de développement.

ADOPTÉE

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et résolu unanimement de déposer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin que la municipalité puisse procéder à la mise en place d'un parc au PMM et de mandater la directrice-générale et greffière-trésorière adjointe, Mme Mélissa Dionne à déposer la demande au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu de faire parvenir la facture # CRF2500305 au propriétaire du lot responsable de la fuite d'eau du 2 septembre 2025 au Parc de Maison mobile pour un montant de 1 938,02 \$ et de diminuer ce montant à même sa facture de décembre dernier.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaboré un nouveau Plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la Municipalité lors des deux rondes de consultation publique, il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et résolu unanimement, de mettre sur pied un comité de suivi MADA.

EN CONSÉQUENCE, les élus de la municipalité de Lac-au-Saumon seront représentés au sein du comité de suivi par Mme Valérie Simard, conseillère municipale, responsable des questions familles et Aînés (RQA).

Outre la conseillère municipale responsable des questions familles et aînés (RQA), le comité de suivi sera constitué des membres suivants :

- Michèle Pâquet (Représentante de la MRC)
- Alexis D'Aoust-Tremblay (Représentant du secteur public)
- Nicole Bougie (Représentante des aînés)
- Valérie Simard (Représentante de la municipalité)

Le comité de suivi de la démarche MADA se réunira au moins deux fois par année pour veiller à la réalisation du plan d'action et à la pérennité de la politique.

ADOPTÉE

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu, d'informer le Réseau biblio que les personnes ayant le droit de vote au nom de la municipalité de Lac-au-Saumon, lors de leur prochaine assemblée générale sont, Mme Caroline Pelletier, responsable de la bibliothèque, et Mme Marie-Noël Ouellet, conseillère, représentante de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-03-59

DEMANDE DE DON – DANSONS L'ONCO 2026

Il est proposé par Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère et unanimement résolu, d'accepter la demande de contribution de la *Fondation action santé de la Matapédia*, pour l'organisation de la 2^e édition de l'évènement « Dansons l'Onco » qui aura lieu le 9 mai 2026, et ce, pour un montant de 100,00 \$

ADOPTÉE

2026-03-60

DEMANDE GRATUITE SALLE MULTI – BANQUET 30^E CMEC

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère et unanimement résolu de permettre à l'association CMEC ainsi qu'à la Fondation CMEC, d'utiliser gratuitement la salle du centre Multifonctionnel le vendredi 13 mars 2026, ceci afin qu'ils puissent procéder à la mise en place de leur banquet du 30^e anniversaire qui aura lieu le samedi 14 mars 2026 dans la salle multifonctionnelle.

ADOPTÉE

2026-03-61

DEMANDE EXEPTIONELLE - 2E BAC À DÉCHETS GRATUIT

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande du propriétaire du lot 5 208 189, 5 705 046 visant à obtenir un 2e bac de déchets gratuits. Quoique très sensible à la situation particulière de ce propriétaire, le conseil municipal est d'avis qu'il serait peu judicieux de donner des exceptions au règlement sur les vignettes. En conséquence, il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère et unanimement résolu de répondre négativement à la demande visant à obtenir un 2e bac à déchets gratuits pour le propriétaire du lot 5 208 189, 5 705 046.

REFUSÉE

2026-03-62

MANDAT COMITÉ FINANCE

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'assurer une saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a présentement un manque d'informations concernant l'état des finances de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté d'analyser les dépenses et revenus actuels de la municipalité afin d'obtenir une image claire de l'état des finances municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de transparence financière ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction général est présentement occupé par une personne par intérim qui ne détient pas les compétences requises afin d'apporter un éclairage sur l'état des finances municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement à la recherche d'un employé pour combler le poste de direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'IL serait dans l'intérêt de tous de connaître l'état exact des finances municipales pour l'arrivée de la nouvelle direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu ce qui suit:

1. De former un comité de révision financière ;
2. que le mandat du comité inclut l'analyse du budget, des rapports d'audit, des projets en cours ayant un impact avec les finances, ainsi que la recherche d'optimisation des revenus et dépenses de la municipalité ;
3. que le comité dépose un rapport préliminaire d'ici la prochaine réunion publique ;
4. que le comité peut s'adresser à toutes ressources externes nécessaire à une bonne compréhension des informations financières ;
5. de nommer M. Michaël Côté, conseiller, Mme Karine Dostie, conseillère, Mme Chantal Gagné, maire, Mme Julie Laurent, directrice-générale par intérim ainsi que Mme Mélissa Dionne, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, membres du comité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2026-03-63 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller de lever la séance. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE

Je soussignée, Chantal Gagné, maire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2026. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Chantal Gagné
Maire

Julie Laurent
Directrice générale par intérim